

"Respect-Santé-Nature"  
*La nouvelle association naturiste du C.H.M. de Montalivet*

Association loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture de Lesparre-Médoc  
le 11 septembre 2013 sous le n° W334001680

**BULLETIN D'INFORMATION N° 25 (juin 2019)**

Chères adhérentes et chers adhérents,

Nous voici à la veille des retrouvailles estivales et des ressourcements que « Monta » prodigue à chacun de nous selon ses envies ou ses besoins.

Le premier semestre s'est caractérisé par la poursuite de notre collaboration inter associative et réciproque avec l'ANM entamée l'année dernière. Dans cette dynamique, à la demande de nos 2 associations, la direction nous a reçus vendredi 3 mai 2019 pour parler principalement de 2 sujets :

1/ le « Cahier des Prescriptions Techniques et Architecturales 2019 », autrement dit le Cahier des Charges Technique (CCT) que le CHM a adressé en ce début d'année aux propriétaires de bungalow, mobil-home et caravane.

2/ l'obligation pour les caravaniers de la zone ONF de retirer leurs auvent et caillebotis alors que le CHM en est dispensé, pour ses *Ecolodges*, par L'ONF.

Le « **Cahier de Prescriptions Techniques et Architecturales** » n'avait fait l'objet d'aucune concertation préalable avec les associations et nous voulions discuter avec la direction de certains points. Après 2 heures de discussion, il a été acté principalement :

- réparation : autorisation d'utiliser les matériaux existants
- rénovation : par exemple, si changement total des fenêtres, il faudra respecter le nouveau CCT
- construction : tout nouveau bungalow, même s'il s'agit d'une reconstruction, devra être conforme aux nouvelles normes.

A l'issue de notre rencontre Monsieur Lamure nous a invités à émettre nos observations et nos propositions au sujet de ce Cahier qui sera, comme le PLU, amené à régulièrement évoluer. La date limite fixée pour lui faire remonter nos propositions est le 15 juin avec une nouvelle réunion direction/ associations prévue le 26 juin.

**Votre association vous propose, chers adhérents-propriétaires, de lui faire part de vos remarques et propositions avant le 10 juin par mail ou par téléphone pour ceux qui ne sont pas connectés. Nous les étudierons afin de préparer au mieux notre réunion.**

Pour éviter toute contestation stérile de part et d'autre, les associations ont demandé que le CCT finalisé soit agréé aussi par la commune de Vendays-Montalivet.

**Autre sujet et non des moindres : la zone ONF.** La discussion au sujet des caravanes en zone ONF a également duré 2 heures. A la fin de cette rencontre, au cours de laquelle participaient RSN, l'ANM, l'ADUN et le Collectif de la zone ONF, Monsieur Lamure a accepté de se référer à l'avis de Madame Lynch, juriste de Vacanceselect. Nous attendons sa réponse qui devrait nous être donnée probablement après l'Assemblée Générale des Actionnaires prévue le 4 juillet prochain au CHM.

Les représentants de RSN ont également réclamé au directeur la garantie que les associations seraient concertées et auraient, au besoin, la possibilité d'intervenir dans la rédaction définitive de l'**avenant au bail CHM/ mairie**. Pour rappel, ce bail impose aux propriétaires de bungalow de le démonter en cas de non reconduction du bail. Mme Lynch nous avait à l'époque répondu par l'affirmative, encore confirmé par M. Lamure, mais nous attendons toujours le projet.

Par ailleurs, RSN avait demandé au directeur un *geste commercial* pour compenser la disparition des **10 pass gratuits aux Thermes** en cas de paiement comptant de la redevance. Pour Monsieur Lamure, c'est « *Niet* » !

Durant cet hiver des portions de routes en mauvais état, notamment derrière la petite piscine, ont été restaurées. La salle Astra a été agrandie, ce qui est une très bonne chose mais au détriment de l'une des deux salles de TV. Espérons que cela ne gênera pas les habitués, entre autres du Journal TV, sinon nous réfléchirons pour tenter de trouver avec la direction la meilleure solution afin de satisfaire au mieux les uns et les autres.

**Nous voulons le retour du parrainage au CHM !!!** RSN a plusieurs projets pour, dès cet été, remettre au premier plan le naturisme au CHM. Le premier consisterait à accompagner les nouveaux vacanciers qui découvrent le naturisme au CHM. Il s'agirait de les parrainer durant les premiers temps de leur séjour, éventuellement plus.

**Nous appelons donc les volontaires désireux de faire partager aux nouveaux venus le bonheur de vivre dans notre magnifique Centre à se manifester auprès de nous et en particulier des membres de notre commission « Naturisme ».**

Toute l'équipe de RSN vous remercie de votre soutien et de votre fidélité (n'oubliez pas de renouveler votre adhésion !)

Le président,  
Marc Galliot.

En pièce jointe le « Cahier de Prescriptions Techniques et Architecturales »